



Cour d'appel de Paris

COVID-19, tableau des audiences Plan de continuation d'activité

Version du 17 mars 2020

En application de l'ordonnance de roulement modificative du 16 mars 2020 prise par le premier président de la cour d'appel de Paris, en application du plan de continuité d'activité de la cour d'appel de Paris, et après avis de madame la procureure général et de monsieur le directeur de greffe, seules les audiences des contentieux essentiels et des urgences de la cour seront continuées selon les modalités suivantes qui vous sont communiquées à titre indicatif, et sous réserve de nouvelles modifications :

CIVIL

Contentieux	Chambres	Audiencement	Salle
Séjour des étrangers et droit d'asile - 35 bis	2-11	Tous les jours - audiencement inchangé	Salle Myriam EZRATTY (ex-TPE) 0-Z-03
Hospitalisation sous astreinte - HO	2-12	Lundis et Jeudis à 9h30 - audiencement inchangé	Salle Jean VASSOGNE 2-Z-01
Urgence en matière commerciale, sociale et civile (hors affaire familiale) – référés urgents premier président et requêtes urgentes	Pôles 1, 3 et 5	Jeudi 9h30	Salle Muraire E1-T-12
Référé en matière familiale	Pôle 3	Jeudi 9h30	Salle Lagarde E1-T-09

Les dossiers fixés jusqu'au 30 avril 2020 aux audiences de plaidoiries des chambres non pénales des pôles 1 à 6 seront renvoyés à une date d'audience des chambres concernés pour fixation à partir du 28 septembre 2020, ces dates étant déterminées par les premiers présidents de chambre pour chaque pôle.

PENAL

CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

Les audiences des chambres sont mutualisées à hauteur de deux audiences par jour à compter du 17 mars 2020, et d'une seule audience par jour à compter du 23 mars 2020. Les dossiers de fond sont renvoyés. La chambre de l'instruction ne statue que sur le contentieux de la détention. Les audiences relatives aux mandats d'arrêt européen et extradition demeurent inchangées.

- **A compter du 17 mars 2020**

Jour	Heure	Chambres	Salle
Mardi 17	9h	7-3 et 7-6	salle Pierre MICHEL 1-A-42
	14h	7-1 et 7-7	salle Maurice ROLLAND 1-A-41
Mercredi 18	9h	7-4	salle Maurice ROLLAND 1-A-41
	14h	MAE – extrad.	salle Maurice ROLLAND 1-A-41
Jeudi 19	9h	7-2 et 7-3	salle Maurice ROLLAND 1-A-41
	14h	7-6 et 7-7	salle Pierre MICHEL 1-A-42
Vendredi 20	9h	7-1 et 7-4	salle Maurice ROLLAND 1-A-41

- **A compter du 23 mars 2020**

Pôle 7 mutualisé	Tous les jours à 9h, à l'exception des lundis à 14h	salle Maurice ROLLAND 1-A-41 (sauf les mercredis : salle Pierre MICHEL 1- A-42)
MAE – extradition	mercredi à 14h	Salle ROLLAND 1-A-41 (inchangé)

CHAMBRES CORRECTIONNELLES

Les audiences des chambres sont mutualisées à hauteur d'une seule audience par jour en matière de criminalité organisée et une seule audience par jour en matière de droit commun. Seuls les dossiers dans lesquels les prévenus sont détenus sont traités. Les dossiers dans lesquels les prévenus comparaissent libres ou sont détenus pour autre cause seront renvoyés à des audiences de chacune des chambres concernées, ou à défaut feront l'objet d'une nouvelle citation à compter du 28 septembre 2020.

Criminalité organisée (8-1, 8-2, 8-3)	Tous les jours à 13h30	Salle René CASSIN - 1-T-01
Droit commun (2-7, 2-8, 2-9, 3-5, 4-10, 4-11, 5-12, 5-13, 5-14)	Tous les jours à 13h30	Salle Marie DARIO – 1-D-20

CHAMBRES DES MINEURS

Il est maintenu une audience pénale par semaine de la chambre 3-6 le jeudi à 9h00, salle Odette DUMAS 0-D-31.

COUR D'ASSISES

Tous les procès d'assises sont renvoyés *sine die*.

CHAMBRE DE L'APPLICATION DES PEINES

Pas de modification concernant la chambre 2-10 : les audiences ont lieu les mardis à 9h et les jeudis à 13h30, salle Henriette DELALANDE 0-D-34.

Contact presse

Pierre Reynaud, magistrat chargé de la communication
presse.ca-paris@justice.fr

+33 (0)6 20 34 20 71